



Feminist Alliance for  
International Action  
L'alliance féministe pour  
l'action internationale

---

## Déclaration de l'AFAI

### Rapport du Canada au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

---

Trois décennies se sont écoulées depuis que le Canada a ratifié la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* des Nations Unies (CEDEF). L'année dernière, l'ONU a conclu que le gouvernement du Canada avait échoué à respecter ses engagements envers les droits de la personne aux termes de la CEDEF et le Comité a identifié deux domaines où les violations des droits humains étaient si pressantes qu'elles nécessitaient une attention immédiate:

- **l'échec persistant à fournir des services sociaux appropriés aux femmes et aux filles vivant dans la pauvreté;**
- **la violence endémique à l'égard des femmes et des filles autochtones.**

Le Comité a demandé au gouvernement de lui faire rapport sur les mesures prises pour remédier à ces deux problèmes avant le mois de novembre 2009.

Le Canada a présenté son rapport au Comité, mais il ne mentionne aucune mesure tangible de la part du gouvernement.

### **Pauvreté**

Les femmes et les filles vivant dans la pauvreté comptent actuellement sur des revenus d'aide sociale tellement faibles que le Conseil national du bien-être social les a qualifiés de « cruels » dans son rapport de 2006. Les Nations Unies ont demandé au gouvernement du Canada d'établir des normes minimales pour l'aide sociale, applicables aux échelons fédéral, provincial et territorial.

Le gouvernement du Canada n'a pas établi de telles normes. Il transfère plutôt des fonds aux provinces et territoires et leur permet de fixer des taux d'aide sociale tellement faibles qu'ils contreviennent aux obligations du Canada en matière de droits humains. De cette manière, le gouvernement fédéral se dérobe à ses responsabilités envers les pauvres, faisant bon marché de ses obligations aux termes du droit international en matière de droits humains de garantir à toute la population l'égalité et un niveau de vie adéquat. Il



ignore également ses obligations aux termes de l'article 36 de la Constitution de collaborer avec les assemblées législatives et les gouvernements provinciaux en vue « d'assurer des services publics essentiels d'une qualité raisonnable à tous les Canadiens ».

Les provinces et territoires n'ont pas manifesté de volonté politique face à ces violations des droits de la personne. Les barèmes d'aide sociale sont demeurés inchangés dans sept provinces et territoires au cours de l'année écoulée, et ils ont augmenté de 1 à 3 % dans quatre autres. Seules quelques types de familles dans certaines provinces et territoires bénéficient d'un taux d'aide sociale équivalant au seuil de faible revenu de Statistique Canada. La majorité des revenus d'aide sociale au Canada demeurent bien en dessous du seuil de pauvreté. Aucun mécanisme fédéral n'assure aux femmes et aux filles vivant dans la pauvreté un soutien financier suffisant pour combler leurs besoins de base. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de l'ONU a reconnu que la pauvreté est un enjeu d'égalité en raison de ses conséquences sexospécifiques.

- Les femmes perdent leur autonomie dans leurs relations avec des hommes. De faibles taux d'aide sociale les poussent au « sexe de survie » ou à la prostitution;
- Les prestations insuffisantes d'aide sociale obligent les femmes à vivre dans des logements non sécuritaires, tels des squats et des refuges; ces facteurs les rendent plus vulnérables au viol et au harcèlement sexuel;
- Les assistées sociales sont plus susceptibles de se voir enlever leurs enfants, pas en raison de mauvais traitements mais parce qu'elles ne sont pas en mesure de les loger et de les nourrir adéquatement;
- Les femmes ne peuvent quitter des relations de violence en raison de barèmes d'aide sociale insuffisants pour les soutenir, elles et leurs enfants. Si elles quittent le foyer, elles doivent souvent y revenir pour des raisons économiques, même lorsqu'elles s'y sentent en danger.

## **Violence à l'égard des femmes et des filles autochtones**

Le lien entre pauvreté, manque de logements adéquats et violence n'est nulle part aussi évident que dans les violations de leurs droits humains que vivent les femmes et les filles autochtones. Statistique Canada révèle que le taux de pauvreté des femmes autochtones, incluant les Indiennes, les Métisses et les Inuites, est deux fois plus élevé que celui des femmes non autochtones. Les femmes autochtones au Canada signalent des taux de violence quatre fois plus élevés que les femmes non autochtones (y compris la violence



Feminist Alliance for  
International Action  
L'alliance féministe pour  
l'action internationale

conjugale et les agressions sexuelles). Elles sont également cinq fois plus susceptibles de mourir de mort violente.

La pauvreté et la dépendance économique, combinées au racisme et à l'indifférence des autorités juridiques, font des femmes autochtones des proies faciles pour les hommes violents et elles peuvent difficilement échapper à cette violence endémique. À ce jour, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a documenté 520 cas de femmes disparues et assassinées; plus de la moitié d'entre elles ayant été assassinées ou portées disparues depuis l'année 2000. L'AFAC et beaucoup d'autres organisations non gouvernementales croient toutefois que le nombre de femmes autochtones disparues et assassinées est bien plus élevé. Beaucoup de ces disparitions et de ces meurtres n'ont pas fait l'objet d'enquêtes complètes et en bon temps de la part des services de police canadiens.

En 2008, le Comité de la CEDEF a recommandé au Canada de chercher les raisons de l'échec des autorités policières à mener une enquête approfondie sur la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones et de « prendre les mesures nécessaires pour pallier les déficiences du système ». Le Comité a aussi recommandé que le Canada « élabore un plan spécifique intégré couvrant la situation particulière des femmes autochtones, tant dans les réserves qu'à l'extérieur, [...] et traitant notamment les questions relatives à leur pauvreté, leur état de santé médiocre, leurs mauvaises conditions de logement, leur faible taux de réussite à l'école [et] leur faible taux d'emploi et de revenu ».

L'Association des femmes autochtones du Canada, Amnesty International, l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale, et plusieurs autres organisations, réclament depuis longtemps l'adoption de mesures nationales exhaustives pour pallier les violations graves et continues des droits de la personne des femmes et des filles autochtones.

Le gouvernement du Canada n'a pas répondu à ces demandes.

À l'occasion de la présentation de son rapport de suivi au comité de la CEDEF, **nous enjoignons le gouvernement du Canada de prendre des mesures immédiates pour:**

- **Élaborer dès maintenant une stratégie fédérale et pancanadienne visant à éliminer la pauvreté**, plus particulièrement la pauvreté des femmes, fondée sur les droits à l'égalité et à un niveau de vie adéquat. Cette stratégie devrait garantir aux femmes et aux hommes requérant un soutien social un niveau de revenu suffisant pour combler leurs besoins.



Feminist Alliance for  
International Action  
L'alliance féministe pour  
l'action internationale

- **Créer un mécanisme de surveillance transparent** visant à s'assurer de l'imputabilité des gouvernements provinciaux et territoriaux quant à l'utilisation des fonds qui leur sont transférés afin que les décisions concernant le financement tiennent compte des besoins des groupes les plus vulnérables et ne résultent pas en discrimination à l'égard des femmes.
- **Mener une évaluation de l'impact des programmes sociaux** en vue de déterminer s'ils arrivent à concrétiser l'égalité des femmes, y compris les groupes de femmes les plus vulnérables.
- **Créer un plan d'action national coordonné pour aborder la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones** comprenant notamment:
  - des enquêtes complètes dans les cas de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées au cours des récentes décennies;
  - une investigation des défauts systémiques des institutions chargées de faire respecter la loi visant à susciter des changements aux protocoles, chaînes de commandement, systèmes de coordination, programmes de formation et compilation des statistiques de la police pour s'assurer que les femmes et les filles autochtones seront équitablement protégées par les autorités policières et que les violences exercées contre elles feront promptement et efficacement l'objet d'enquêtes et de poursuites;
  - un plan spécifique et intégré pour aborder les conditions sociales et économiques que vivent les femmes et les filles autochtones, tant dans les réserves qu'à l'extérieur, qui prendra en compte leur pauvreté, leur état de santé médiocre, leurs mauvaises conditions de logement, leur faible taux de réussite à l'école, leur risque élevé de se voir retirer leurs enfants et leur faible taux d'emploi et de revenu.

**Nous demandons au gouvernement du Canada de passer immédiatement à l'action pour respecter, protéger et réaliser les droits humains des femmes.**

## **L'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (l'afai) Canadian Feminist Alliance for International Action (FAFIA)**

151 Slater Street, Suite 704  
Ottawa, ON. K1P 5H3  
Phone: (613) 232-9505 ext 111  
Fax: (613) 822-5089  
E-mail: [admin@fafia-afai.org](mailto:admin@fafia-afai.org)  
Web: [www.fafia-afai.org](http://www.fafia-afai.org)